PROVINCE de NAMUR

Au cœur de votre culture

DOMAINE : **PATRIMOINE ET MUSÉE**

# DRESSER L'INVENTAIRE DES RESSOURCES PATRIMONIALES LOCALES

Jemeppe Sur Sambre, Saint Martin, chapelle Notre-Dame des 12 apôtres, © Guy Focant

**Deux démarches sont possibles dans la réalisation de ce pré-inventaire ou inventaire en fonction des attentes et des ressources locales.**

**A. Former des relais locaux (agents communaux, bénévoles, … ) pour dresser l'inventaire ou pré-inventaire du patrimoine local sous la coordination d'un expert.**

**B. Dresser un inventaire ou pré-inventaire du patrimoine local en faisant appel à des spécialistes (historien de l'art, historien, architecte...).**

## A. FORMER DES RELAIS LOCAUX POUR DRESSER L'INVENTAIRE OU PRE INVENTAIRE DU PATRIMOINE LOCAL

### CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

Le patrimoine est un héritage des générations précédentes, le reflet de vies d'autrefois. Il apporte ainsi une identité bien spécifique à un espace et à un groupe humain. La Province de Namur est particulièrement riche en la matière. C'est aussi une ressource fragile, non renouvelable qu'il convient de préserver et de valoriser afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.
Cette fiche est destinée à aider les collectivités locales à mieux préserver et valoriser ce patrimoine local afin de pouvoir maintenir ses traces, parfois séculaires et à sensibiliser les gestionnaires et les habitants à leur propre patrimoine.

### DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Il s'agit de former une « équipe » de relais locaux (bénévoles, agents communaux, animateurs de centres culturels… ) afin d'établir un pré-inventaire ou un inventaire des ressources patrimoniales locales. Cet inventaire se concentrera sur une typologie de patrimoine. Il peut s'agir d'un inventaire du petit patrimoine, du patrimoine commémoratif (monuments d'importance historique hors des cimetières), du patrimoine hydraulique (moulin, roues à aubes, barrages… ), du patrimoine mobilier d'églises ou de chapelles…

### OBJECTIFS

Cette fiche permet aux citoyens et agents communaux :

- une sensibilisation au patrimoine culturel local assurant une meilleure pérennité de ce patrimoine
- de prendre un rôle actif et reproductible à d'autres typologies de patrimoine
- de faciliter la gestion du patrimoine dans le cadre d'actions de préservation, restauration ou valorisation (demande de restaurations, aménagements, réalisation de circuits ou dépliants touristiques… ).

### PUBLICS CIBLES

- Communes
- Gestionnaires et propriétaires des biens inventoriés
- Citoyens et associations locales (impératif)
- Suivant les cas, en concertation avec les partenaires liés au patrimoine en Wallonie, IPW, DGO4, Irpa, musées…

## MODALITÉS PRATIQUES

Ce projet s'inscrit dans une durée de 16 mois. La commune fera appel aux « forces vives » de son entité pour trouver des volontaires pour réaliser cet inventaire, désignera un pilote de projet local, organisera la réunion d'information pour les relais locaux, communaux et formateurs.

La Province assurera via un expert l'organisation de la formation des relais locaux afin d'assurer les connaissances de base en matière de patrimoine et aidera les relais locaux à la réalisation de l'inventaire.

A l'issue de ces différentes étapes, l'étude fera l'objet d'une présentation. L'inventaire sera délivré sous forme de fiches avec photos reprenant diverses informations (intérêt du bien, situation du bien, typologie, histoire, style et éléments décoratifs, matériaux, particularités, état de conservation).

### OPÉRATEUR

Service des SGCL - Patrimoine culturel
Référent provincial : Laurence Ancion – 081 / 77 57 91
laurence.ancion@province.namur.be

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Formation théorique : estimation : 3 000 € (maximum)

Formation pratique : expert accompagnant le terrain : 6 000 € (maximum)

# B. DRESSER UN INVENTAIRE OU UN PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE LOCAL À L'AIDE DE SPÉCIALISTES

## CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

Le patrimoine est un héritage des générations précédentes, le reflet de vies d'autrefois. Il apporte ainsi une identité bien spécifique à un espace et à un groupe humain. La Province de Namur est particulièrement riche en la matière. C'est aussi une ressource fragile, non renouvelable qu'il convient de préserver et de valoriser afin de pouvoir le transmettre nous-mêmes aux générations futures. La réalisation de cet inventaire est une première étape afin de mieux connaître ce patrimoine et, *in fine*, de mieux le protéger.

En particulier, le patrimoine dans les lieux de cultes accueille, parfois, des collections et des œuvres d'arts de grande qualité, faisant de ces lieux de « véritables musées », souvent sans véritable « conservateur » des lieux.

Le projet vise à aider les collectivités locales dans la prise de conscience de la qualité de leur patrimoine. La réalisation de ces inventaires constitue une première étape pour mieux l'appréhender et le valoriser. L'intérêt majeur d'un inventaire est d'avoir une vue générale de ce patrimoine sur une entité et de pouvoir épingler certains d'entre eux qui méritent une attention particulière ou de faire le lien avec des projets d'aménagements ou d'investissement plus globaux.

Il peut ainsi être mieux pris en compte lors des projets de restauration, de réaffectation, d'aménagements, de valorisation touristique….

Cependant, dresser un inventaire du patrimoine ou une étude spécialisée n'est pas aisé et requiert des connaissances en histoire de l'art que les collectivités locales n'ont pas toujours en termes de ressources humaines.

## DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Il s'agit de réaliser un inventaire ou un pré-inventaire des ressources patrimoniales locales. L'inventaire se concentrera sur une typologie de patrimoine. Il peut s'agir d'un inventaire du petit patrimoine, du patrimoine commémoratif (monuments d'importance historique hors des cimetières), du patrimoine hydraulique (moulin, roues à aubes, barrages… ), du patrimoine mobilier d'églises ou chapelles…

## OBJECTIFS

L'objectif est de dresser un pré-inventaire ou inventaire avec des données objectives et globales des biens présents sur le territoire communal en fonction de la thématique patrimoniale retenue.

Ultérieurement, cet inventaire constitue une base pour une campagne de valorisation et de promotion touristique de l'entité via des restaurations, des reportages photographiques, des publications, des circuits. Cet inventaire peut aider à la gestion des dossiers d'urbanisme, des aménagements publics, des demandes de subvention.

À noter que, dans le cadre de cette phase 3, la fiche 24 « *Conseiller et soutenir la restauration du patrimoine culturel local en deux étapes (expertises préalables et aides financières à la restauration)* » et de la fiche 25 « *Valoriser le patrimoine culturel local (exposer - publier - découvrir)* » peuvent être une suite à cette première étape.

## PUBLICS CIBLES

- Communes
- Propriétaires de biens en lien avec ce patrimoine (propriétaires, gestionnaires, associations,
- Usagers et citoyens locaux pour la récolte d'informations
- Suivant les cas, en concertation avec les partenaires liés au patrimoine en Wallonie, IPW, DGO4, Irpa, Musées…

## MODALITÉS PRATIQUES

Ce projet s'inscrit dans une durée de 12 mois et s'organisera comme suit :

- réunion de concertation afin de définir ensemble le projet avec ses limites et ses difficultés
- choix de l'expert pour la réalisation de l'inventaire
- réalisation de l'inventaire

A l'issue de ces différentes étapes, l'étude fera l'objet d'une présentation. L'inventaire sera délivré sous forme de fiches avec photos reprenant diverses informations (intérêt du bien, situation du bien, typologie, histoire, style et éléments décoratifs, matériaux, particularités, état de conservation).

## OPÉRATEUR PROVINCIAL

Service des SGCL - Patrimoine culturel
Référent provincial : Laurence Ancion – 081 / 77 57 9
laurence.ancion@province.namur.be

## CONDITIONS FINANCIÈRES

À établir sur devis selon l'importance et la complexité de l'inventaire à réaliser.

PROVINCE de NAMUR

Au cœur de votre culture

DOMAINE : **PATRIMOINE ET MUSÉE**

# INVENTORIER LA RICHESSE DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE

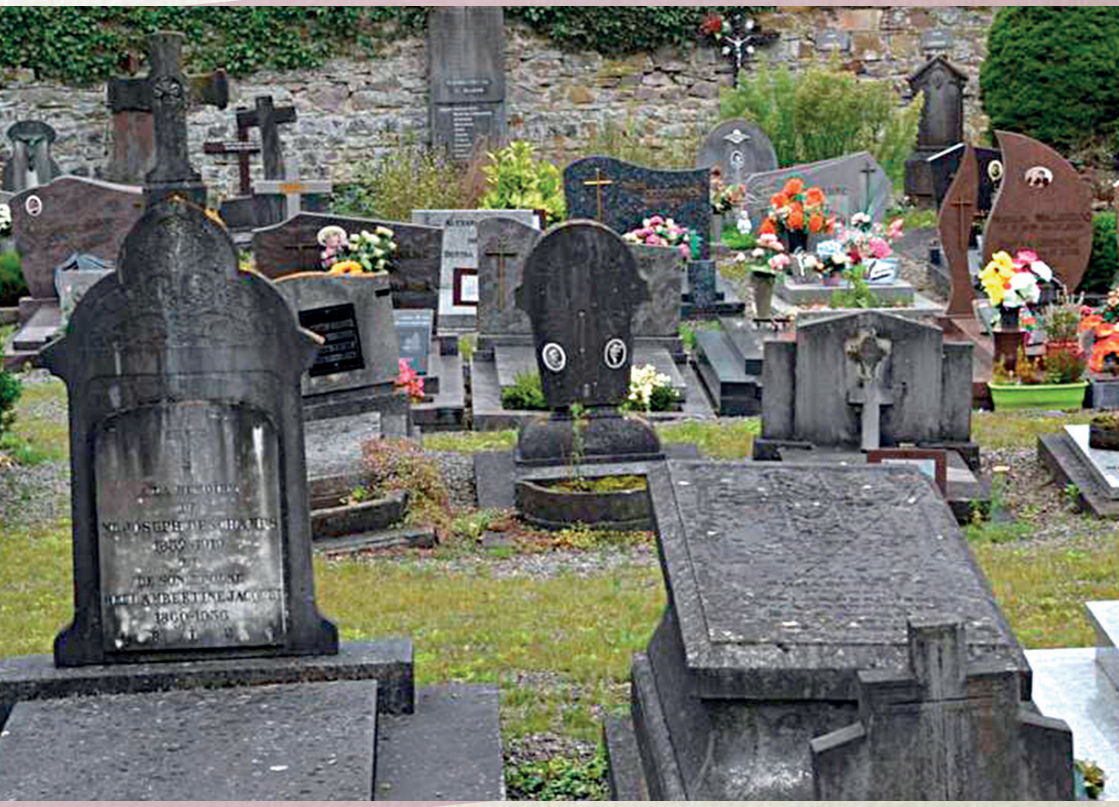

*En lien avec la fiche 5 « cartographie : gestion des cimetières »*

## CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

En 2009, la Wallonie a souhaité établir une gestion publique responsable, dynamique et économique des sites funéraires. Elle s'est ainsi dotée d'un cadre juridique envisageant le lien entre la gestion quotidienne, efficace des cimetières et leur préservation patrimoniale, urbanistique et paysagère (décret du 6/3/2009, AGW du 29/10/2009 et circulaire administrative de février 2015). Ainsi, en son article 42, le décret mentionne que l'ensemble des communes wallonnes doivent recenser les « Sépultures d'importance historique locale » (SIHL) et qu'une liste lui soit adressée.

Outre le contexte légal, se souvenir de défunts, qui parfois plus que d'autres ont marqué l'histoire locale à travers les âges, mérite de perdurer dans la mémoire collective. De même la qualité architecturale de certains monuments, témoins d'un savoir-faire ou d'une époque révolue fait partie de notre patrimoine.

Ces sépultures, concédées ou revenues en propriété communale, entretenues au fil du temps, ou délaissées, doivent être distinguées sous peine de disparaître.

## DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Former et encadrer une « équipe » de relais locaux afin de dresser un inventaire des sépultures d'importance historique locale des cimetières. Les informations récoltées seront alors insérées dans la base de données liée au programme informatique provincial de gestion des cimetières et permettront aussi d'établir et d'améliorer gestion des sépultures d'importance historique locale et le règlement communal.

Cette formation se déroule en deux étapes

- Partie théorique générale (histoire de la culture funéraire, des composantes des cimetières et typologie de monuments… )
- Partie pratique
  - Recensement et inventaire des sépultures d'importance historique locale des cimetières de l'entité sous le parrainage d'un expert. Il s'agit d'établir des fiches d'inventaire de chaque sépulture d'importance historique avec photo et reprenant les informations tels que la catégorie de sépultures (d'intérêt historique, artistique, paysager, technique ou social), la typologie (mausolée, chapelle funéraire, calvaire communal, morgue, stèle, dalle… ), l'histoire (nom, épitaphe, devises, signatures, dates), les particularités, le style et éléments décoratifs, les matériaux et l'état de conservation
  - Insertion des données dans la base de données informatique établie par le service cartographie de la Province (voir fiche cartographie des cimetières).
  - À partir de cet inventaire, un règlement « cimetière » incluant la préservation des sépultures historiques d'intérêt local (avec conseils pratiques d'entretien) peut être élaboré ou adapté.

  Patrimoine concerné : le patrimoine funéraire dans les cimetières

  - patrimoine immobilier : patrimoine funéraire avec les peintures et sculptures liés aux sépultures.

## OBJECTIFS

Doter les communes d'un outil formatif, méthodologique et numérique des tombes d'intérêt historiques dans les cimetières.

Répondre à un triple objectif :

1. aider les communes dans leur mission obligatoire de recensement
2. aider les agents communaux dans la gestion administrative et technique par la mise en place d'une base de données cartographiques et numériques et apporter des conseils techniques
3. conscientiser la population locale à son patrimoine funéraire, ce qui assure une meilleure pérennité à ce patrimoine culturel.

## PUBLICS CIBLES

- Communes
- Citoyens
- Associations locales
- Propriétaires des sépultures

## MODALITÉS PRATIQUES

- Ce projet s'inscrit dans une durée de 16 mois.
- La commune fera appel aux « forces vives » de son entité pour trouver des volontaires pour réaliser cet inventaire, désignera un pilote de projet local, organisera la réunion d'information pour les relais locaux et communaux .
- La Province désignera un expert pour former et assurer les connaissances de base en matière de patrimoine et les aider dans le recensement.
- A l'issue de ces différentes étapes, l'étude sera intégrée dans les informations de la base de données du STP – Cellule Cartographie.
- L'inventaire des sépultures d'importance historique sera délivré sous forme de fiches avec photos reprenant diverses informations (intérêt du bien, situation du bien, typologie, histoire, style et éléments décoratifs, matériaux, particularités, état de conservation). Suivant la demande, un règlement « cimetière » pourra être élaboré.

## OPERATEUR PROVINCIAL

Service des SGCL - Patrimoine culturel
Référent provincial : Laurence ANCION – 081 / 77 57 91
laurence.ancion@province.namur.be
Service technique provincial – Cellule Cartographie
Référent provincial : José ROLLAND – 081 775461
jose.rolland@province.namur.be

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Formation théorique :

4 000 € maximum

Formation pratique

5 000 € maximum avec accompagnement de l'équipe de relais local de terrain d'un expert pour supervision sur le terrain